

MODELE
D'ARRETE MUNICIPAL DE DESIGNATION D'UN LIEU DE DEPOT

Département de l'Allier
Canton de
Commune de

Le Maire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles L.211-11 à L.211-28 et R.211-4 ;

Vu le code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Est désigné comme lieu de dépôt pour l'hébergement des **bovins, ovins, caprins ou équins** trouvés en divagation sur la commune, **l'étable / la pâture** située à, appartenant à **M. et Mme**

Article 2 :

M..... est chargé de l'entretien et de la surveillance quotidienne de ces animaux. En dehors de sa présence, **l'étable / la pâture**, demeurera fermée avec un cadenas.

Article 3 :

Les frais de garde des animaux sont fixés à **10 € par jour et par animal de plus d'un an** et sont à la charge du détenteur des animaux divagants.

Fait à, le

Le Maire
Nom et signature